



# Fiche d'inscription 2023/2024



## Représentant légal / Licencié adulte

Nom : ..... Prénom : .....  
 Adresse : .....  
 CP..... Ville..... Date de naissance : .....  
 Portable : .....  
 Mail : .....



Tant que la bonne adresse Mail n'est pas validée sur Ten'up, Aucun mail ne pourra être reçu de notre part.

## Enfant(s)

Nom : ..... Prénom : ..... Date de naissance : .....  
 Disponibilités : .....

## Détails des Tarifs

	Licence	Cotisation	Cours
<b>Cotisation LOISIRS (Licence + Adhésion)</b>			
Adulte	32	113	-
Jeune (- 18 ans)	22	93	-
<b>Cotisation ENSEIGNEMENT (Licence + Adhésion + cours)</b>			
Adulte 1h de cours / 30 sem.	32	43	160
Adulte compétition*1h30 de cours / 30 sem.	32	43	230
Jeune (- 18 ans) 1h de cours / 30 sem.	22	38	140
Jeune compétition* 2x1h30/30 sem	22	38	290

\*Obligation de participer aux compétitions

### ➤ Autres tarifs

- Tarif étudiant (sur présentation de la carte étudiante) - 15%
- Accès aux courts (caution badge) Numéro : ..... 15,00€
- Frais ASL : frais supplémentaires pour les licenciés non-résidents à Luynes 10,00€

## Règlement de la saison 2023/2024

Paiement	Espèces	ANCV	CAF	Chèque (Ordre ASL TENNIS)
Licence				
Cotisations +(Cours )				

Total Licence : .....€

Total Cot. + (Cours) .....€



Le règlement de la licence est obligatoirement fait séparément.

## Pièces à fournir (cadre réservé à l'administration)

- Certificat médical pour les adultes et enfant
- Photo
- Règlement (ANCV/CAF/espèces/chèques (ordre ASL Tennis)). **La Licence est payable séparément**
  - ❖ Banque : .....
  - ❖ N° de chèques : Licence : ..... Novembre : ..... Janvier : ..... Mars : .....

## Règlement intérieur

Merci de faire préciser « compétition » si l'adhérent souhaite faire de la compétition.

Le remboursement se fait uniquement sur le montant de la cotisation au prorata des mois restants et sur présentation d'un avis médical. Le montant des cours et de la licence sont acquis et non remboursables. »

« L'annulation des cours due aux intempéries ne pourra être reportée ; ce cas est indépendant de notre volonté. »

« En cas de Pandémie, aucun remboursement ne sera effectué.

La section essaiera au mieux de rattraper les cours en suivant les consignes gouvernementales. »

« L'utilisation des courts est strictement réservée aux adhérents dès l'âge de 14 ans, à jour de leur cotisation et aux personnes passées par le système de location. Si les joueurs ne sont pas présents dix minutes après le début du créneau réservé, celui-ci devient libre à nouveau. »

« Il n'y a JAMAIS cours les jours fériés et seulement ceux-ci ».

« Tout comportement jugé répréhensible pourra faire l'objet de sanctions telles que décrites dans les règlements fédéraux :

Première faute : avertissement sans frais (entraîneur)

Deuxième faute : suspension temporaire (dirigeants et entraîneur)

Troisième faute : exclusion définitive du club (dirigeants et entraîneur) »

« Toute absence au cours doit être signalée soit à l'enseignant soit au bureau de section. »

« Les déplacements domicile-lieu d'entraînement et retour se font sous la responsabilité du représentant légal. Il est impératif que les parents s'assurent que l'enseignant est présent et qu'à la fin du cours, l'enfant ne parte que si le parent se présente sur les courts. »

S'il souhaite que son **enfant soit autonome sur ces trajets**, il dégage la section Tennis de l'ASL de toute responsabilité. **Il doit alors cocher la case suivante**

Dans le cadre du **droit à l'image**, vous donnez votre **accord** pour que le titulaire de l'adhésion à l'ASL Tennis soit pris en photo lors de manifestations ainsi qu'à la publication de ces photographies dans un but non commercial.

Signature du représentant légal ou du licencié adulte,  
Précédée de la mention « lu et approuvé » :

